

**Procès-verbal de la Réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du
Département du Haut-Rhin du**

3 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

Etaient inscrits à l'ordre du jour :

1. L'examen par la Commission des rapports d'activités pour l'année 2013 des services publics départementaux externalisés :
 - l'abattoir départemental de Cernay,
 - l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR,
 - le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit,
 - le bâtiment d'accueil touristique du site du Lac d'Alfeld.
2. L'avis de la Commission concernant le choix du mode de gestion du service public de production d'énergie électrique du Département,
3. L'avis de la Commission concernant le renouvellement de l'exploitation du bâtiment d'accueil touristique du site du Lac d'Alfeld sous forme de délégation de service public.

PRESENCE

- ◆ Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :
- les représentants des associations haut-rhinoises, membres de la Commission :
 - Madame Catherine MILLION-HUNCKLER, représentant l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace,
 - Monsieur Fernand THUET, Président de l'UDAF 68,
 - Monsieur Alexandre RIGAUT, représentant du CAHR,
 - Monsieur Daniel REBERT, administrateur de l'Association APALIB',
 - Monsieur Michel BREUZARD, représentant d'Alsace Nature Haut-Rhin.
- les Conseillers Généraux, membres de la Commission :
 - Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général,
 - Monsieur Jean-Paul DIRINGER, Vice-Président du Conseil Général,
 - Monsieur Lucien MULLER, Conseiller Général,
 - Monsieur Christian CHATON, Conseiller Général,
 - Monsieur Frédéric HILBERT, Conseiller Général.

➤ les pilotes des dossiers et représentants de l'administration départementale :

- Monsieur Georges WALTER, Directeur Général des Services,
- Madame Stéphanie HUCBOURG, Service Prospective et Aménagement,
- Madame Michèle WUEST-LANGOLF, Chef de l'Unité comptable de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Monsieur André HEIMBURGER, Directeur de l'ADAUHR,
- Monsieur Pascal FALVISANER, Directeur administratif et financier de l'ADAUHR,
- Monsieur René JUNKER, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Monsieur Philippe WALTER, Responsable de la Mission des Grands Equipements,
- Monsieur Thierry CUENOT, Responsable de la Mission Contrôle de Gestion,
- Monsieur Nicolas KREIS, Chef du Service Aménagement des Rivières,
- Monsieur Michel BRICE, Chef du Service Lacs et Barrages,
- Monsieur Lionel ALFONSI, Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la réunion.

◆ Était excusés Monsieur Bernard NOTTER, Vice-Président du Conseil Général, Monsieur Michel HABIB, Conseiller Général, et Monsieur Jean-Jacques BOTTE Président de l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin.

PRESIDENCE DE LA REUNION

Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général et Président de la CCSPL, remercie les membres de la Commission de leur présence, ouvre la réunion et donne la parole à M. JUNKER pour exposer le bilan d'activités de l'année 2013 de l'Abattoir de Cernay.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Abattoir Départemental de Cernay

Monsieur JUNKER, à l'appui d'une projection sur écran, rappelle que la CCSPL s'était réunie en juin 2013 pour approuver le projet de renouvellement de la délégation de service public (DSP) de l'Abattoir. Le nouveau contrat de DSP a ainsi été conclu en 2014, pour une durée de 8 ans. La SAS Société d'Exploitation de l'Abattoir de Proximité du Haut-Rhin, titulaire du précédent contrat, a été reconduite pour la période 2014-2022.

Il est précisé que l'année 2013 a été la première année, depuis la mise en service de l'abattoir, pour laquelle on a constaté un excédent brut d'exploitation positif en dehors de toute subvention publique.

En termes d'activité, on note le pic habituel au moment de la fête de l'Aïd el Kébir. A noter qu'en 2013, la Préfecture a été particulièrement rigoureuse sur les modalités d'abattage rituel, entraînant de fait une plus grande activité du site de Cernay. L'activité de l'abattoir est en constante augmentation d'année en année, grâce à l'atelier de découpe.

M. le Président indique que les chiffres présentés ne renseignent pas le montant des primo investissements et celui du gros entretien annuel des biens, assurés par le Département.

L'abattoir de Cernay est un élément environnemental majeur : il contribue notamment à la diversification des paysages, au maintien de parcelles enherbées et est essentiel dans la boucle du circuit court.

M. Georges WALTER explique que cet abattoir est une victoire des agriculteurs locaux qui ont réussi à se fédérer pour faire fonctionner cet outil.

Il rappelle que le Département du Haut-Rhin a ouvert ce site au moment où les autres abattoirs départementaux fermaient.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société exploitante de l'abattoir départemental de Cernay pour l'année 2013.

Régie départementale de production d'énergie électrique

Mme WUEST-LANGOLF présente le projet et rappelle l'objet de l'avis demandé à la Commission, le choix de la régie sans personnalité juridique pour exploiter ce nouveau service public départemental.

M. le Président précise que la complexité du montage administratif de cette régie ne doit pas masquer la question majeure qui est celle de la transition énergétique et notamment la question des décisions à prendre lorsque arrivera la fin de l'activité de la centrale de Fessenheim.

La très bonne connaissance du terrain par les experts locaux permet de voir émerger des projets du type de celui de la production d'électricité par le Département du Haut-Rhin.

La richesse locale permet des projets innovants comme celui-ci.

Mme MILLION-HUNCKLER estime ce projet très intéressant, relève notamment la création d'emplois que ce type de projets locaux peut générer et, d'un point de vue touristique, imagine l'attrait d'un territoire que ces démarches peuvent créer.

M. le Président confirme que la Société Schlumberger, qui a créé les turbines, réalise des outils formidables. Dans un autre domaine, elle s'emploie à créer un modèle de machine à tisser de nouvelle génération, démontrant toute la valeur de sa branche recherche-développement.

M. DIRINGER interroge sur le montant du rachat de l'électricité produite par ces turbines et précisément, en comparaison avec celui du rachat de l'électricité produite par d'autres technologies.

M. KREIS indique que le montant de rachat de l'électricité produite par les turbines sera de 90 €/MWh, donc moins élevé que le photovoltaïque.

M. BREUZARD se dit convaincu que la création de petites structures est l'avenir en matière de production d'énergie.

Il indique que le chantier essentiel n'est pas celui de trouver de nouvelles technologies, mais celui de créer le contexte favorable à la création de petites structures locales de production d'électricité. Il rappelle ainsi que plus on consomme près du site de production, mieux c'est, la perte d'électricité étant fonction de la longueur de l'infrastructure de transport.

Il affirme que le problème actuel en matière d'énergie n'est pas le nucléaire, mais le centralisme dont il découle. Selon lui, il faut lutter contre tout ce qui empêche ou limite la production locale, il faut lutter contre le discours d'EDF et des lobbies de l'électricité et il faut associer les populations.

M. BREUZARD estime que l'Alsace a un fort potentiel pour faire changer les mentalités. Il espère que cette expérience sera bien menée et que ses résultats seront crédibles.

Selon lui, ce projet constitue un projet politique au sens noble. La communication qui l'entourera devra être à la hauteur de cette volonté politique.

Il affirme que, pour un territoire, un projet de ce type, s'il est suivi par d'autres, peut constituer un atout touristique à l'instar d'un parc naturel régional.

Il agrée totalement le projet du Département.

M. BREUZARD assure que, personnellement, il s'emploiera à promouvoir ce projet et que la Fédération Alsace Nature Haut-Rhin accompagnera tout projet découlant de démarches similaires.

M. le Président relève que les innovations et les énergies employées pour ce projet émanent de notre territoire même, sans dépendre de l'Etat.

M. Georges WALTER indique que la production d'électricité photovoltaïque est surtout développée dans les régions du sud en raison des appels d'offres lancés nationalement qui favorisent les secteurs à fort ensoleillement. Mais, la nécessité de transporter l'électricité vers le nord avec des pertes en ligne, ainsi que le développement du territoire militent pour que la production électrique soit le plus possible locale.

M. BREUZARD précise que l'énergie utilisée pour ce projet a toujours été présente sur notre territoire. Déjà au 19^{ème} siècle, les entreprises et industries vosgiennes utilisaient la force hydraulique. Le génie civil existe déjà. Selon lui, il suffit de le réactiver.

Un avis très favorable est donné au projet et à son mode de gestion par la Commission.

La gestion du bâtiment d'accueil touristique du site du Lac d'Alfeld

M. KREIS rappelle l'historique du projet d'occupation du site du Lac d'Alfeld, pendant la période de compétence étatique, pendant la période suivant le transfert de propriété du site au Département, puis, en 2012, la rénovation du bâtiment principal et son occupation par un restaurateur chargé de la mission de service public d'accueil touristique.

La Commission est informée de la cessation d'activité de l'actuel délégataire pour raisons économiques. Selon M. KREIS, les complications qu'il a rencontrées trouvent leur origine dans le manque de dynamisme de l'exploitation, lacune qui a été directement sanctionnée par la baisse de fréquentation du site par les habitants de la vallée, créant ainsi un cercle non vertueux qui a conduit à cette fin anticipée de l'exploitation.

Le Département considère malgré cela que ce projet, associant exploitation commerciale et service public rendu aux visiteurs, est viable à condition d'une volonté affirmée par un gérant professionnel.

En effet, M.M. WALTER et KREIS estiment que le maintien de l'activité ne coûte pas beaucoup à l'exploitant au regard du faible loyer demandé (de l'ordre de 100 €/mois). Selon eux, c'est potentiellement une affaire pouvant dégager une rentabilité, à l'instar de la ferme-auberge située un peu plus en amont.

De même, M. WALTER explique que arrêter toute exploitation maintenant n'aurait pas de sens, puisque l'investissement le plus important engagé par le Département est déjà fait (phase de rénovation en 2011-2012) et que le maintien d'une activité sur site serait quasi indolore financièrement par la collectivité.

M. MULLER demande si la délégation de service public est le bon mode de gestion de ce bâtiment.

M. WALTER indique que si l'activité du site n'était pas rattachée à une délégation de service public par le Département, la gestion patrimoniale de ces immeubles ne pourrait se faire que sous le régime du bail commercial, impliquant la constitution d'un fonds de commerce par l'occupant. La logique d'accueil touristique gratuit serait dès lors laissée de côté par l'occupant, au profit du volet purement économique de son activité. Le Département ne pourrait alors plus s'opposer à cette démarche, n'ayant pas d'autorité dans un montage de droit privé.

M. BREUZARD estime que le titulaire de la future DSP devra s'engager activement pour fidéliser une clientèle tout en respectant ses obligations de service public, ce qui ne lui paraît pas contradictoire au regard de l'attrait touristique naturel du site.

Il est pris acte du rapport d'activité des 10 mois d'occupation du site du Lac d'Alfeld par la société signataire du contrat de DSP en cours de résiliation et la Commission donne un avis favorable à la continuité de l'exploitation du bâtiment d'accueil touristique du site départemental par voie de délégation de service public.

Réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit

M. Philippe WALTER informe la Commission des linéaires de génie civil et du réseau en fibre optique mis en œuvre, à fin 2013, pour assurer le fonctionnement du service public. Il indique que le nombre de répartiteurs (assurant le dégroupage) a augmenté.

L'année 2013 a permis au délégataire de démanteler les équipements wi max, solution technique dont l'arrêt a été décidé en 2012.

L'année 2013 a montré une forte progression de la commercialisation des services en fibre optique, tel que le service *lan to lan* (interconnexion à haut débit des sites distants d'une même entreprise).

Le chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation dégagés par la Société Haut-Rhin Télécom sont supérieurs à ceux des années 2011 et 2012. Les charges sont stables depuis 3 ans.

M. Philippe WALTER indique que notre territoire sera dans un avenir proche marqué par la montée en débit des réseaux alsaciens de télécommunications électroniques grâce au projet de réseau à « très haut débit », piloté par la Région et auquel s'associent étroitement les deux départements alsaciens, s'inscrivant dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Il est pris acte du rapport de gestion 2013 de la Société Haut-Rhin Télécom, délégataire de l'exploitation du réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit.

Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR

Mme HUCBOURG rappelle l'organisation et les différents métiers exercés au sein de l'ADAUHR.

En ce qui concerne les différentes activités de l'ADAUHR, M. HEIMBURGER rappelle que l'ADAUHR assure :

- l'assistance gratuite aux communes haut-rhinoises, chaque partenariat étant concrétisé par une convention ;
- l'appui au Département, dans le cadre d'un programme partenarial annuel, sur plusieurs dossiers d'envergure. Ainsi, la plateforme économique partenariale dans l'espace trinational, baptisée *Eco data 68*, qui constitue le tableau de bord de l'économie souhaité par le Département, a reçu le 2^{ème} prix TERRITORIA 2014 dans la catégorie Usage des Technologies de l'Information et de la Communication (annuellement, les prix TERRITORIA valorisent les initiatives innovantes des collectivités territoriales pour l'efficacité du service au public).

Ces deux champs d'activités sont financés par une subvention annuelle du Département.

L'activité marchande a représenté 31 % du chiffre d'affaires de l'ADAUHR en 2013. A ce titre, l'ADAUHR a organisé 80 réunions d'information sur les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (*loi ALUR*) et sur les conséquences de cette loi sur les documents d'urbanisme locaux.

Enfin, M. HEIMBURGER indique, pour 2014, que les commandes des communes dans le champ commercial de l'ADAUHR se sont drastiquement tarées dans les mois qui ont précédé les élections municipales de mars dernier, mais sont rapidement reparties à la hausse. Ainsi, entre la fin de l'été et fin octobre 2014, le nombre de commandes a été équivalent au nombre de commandes passées en 2013.

M. le Président évoque le projet de rapprochement entre l'Agence départementale d'information sur le logement du Haut-Rhin (ADIL 68) et l'ADAUHR.

M. HEIMBURGER explique que le projet consiste à accueillir les services de l'ADIL 68 et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Haut-Rhin (CAUE 68) au sein du bâtiment dont est propriétaire l'ADAUHR, avenue de la Liberté à Colmar, afin d'optimiser et de regrouper les connaissances locales et les expertises détenues par les trois structures.

M. MULLER aborde la question de la réforme de l'instruction des autorisations d'urbanisme, rappelant que la loi ALUR a décidé, à compter du 1^{er} juillet 2015, de transférer cette compétence aux collectivités locales compétentes (à l'exclusion des communes et EPCI compétents dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants, lesquels garderont le bénéfice de l'assistance technique et juridique des DDT pour l'instruction des permis de construire).

M. HEIMBURGER expose son idée de créer une cellule juridique de 3 ou 4 membres de l'ADAUHR ayant pour rôle d'assister les nouveaux instructeurs recrutés par les collectivités locales attributaires de la compétence transférée. En complément, le CAUE, dont la raison d'être est d'informer directement les administrés, pourra quant à lui assister les pétitionnaires pour le montage de leur demande d'autorisation d'urbanisme, de sorte à améliorer la qualité des dossiers déposés pour instruction et donc à améliorer le taux de recevabilité des demandes.

Ainsi, en coordonnant les missions de cette cellule juridique de l'ADAUHR et celles du CAUE, le processus de dépôt des demandes et celui de leur instruction pourraient atteindre l'efficacité attendue par les particuliers.

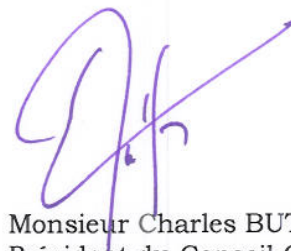
M. le Président estime que l'urbanisme et le droit des sols sont une compétence intimement liée aux pouvoirs du maire. Il ne conçoit pas dans le Haut-Rhin d'organiser l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme autour d'un pôle unique, tel que le SDAU bas-rhinois. Il estime que les communes et EPCI compétents, après un nécessaire délai d'organisation, arriveront à porter cette compétence aussi bien, voire mieux que l'Etat.

Il est pris acte du rapport de gestion de l'ADAUHR pour l'année 2013.

CLÔTURE DE LA REUNION

M. le Président remercie les membres de la Commission pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Le 20 novembre 2014



Monsieur Charles BUTTNER,
Président du Conseil Général et
Président de la CCSPL